



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-11-2025 /

Dossier complet le : 13-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008645/KK P

1 Intitulé du projet

Construction du bâtiment "Hotspot", démonstrateur énergie-mobilité qui intègre plusieurs fonctions, dont 436 places de stationnement mutualisées en parking silo, sur le lot B11 de la ZAC Ferney-Geneve-Innovation.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRITOIRE D'INNOVATION

Raison sociale

société publique locale

N° SIRET

80121017000024

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SCATTOLIN

Prénom(s)

Vincent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment de 5 niveaux avec une emprise au sol d'environ 3184m² Dimensions: hauteur 24,15m - longueur maximale: 101,11m - largeur: 34,20m Creation de noues et bassins de retention, vegetalisation des espaces extérieurs Aucuns travaux de demolition

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment HOTSPOT est un démonstrateur mobilité-énergie numérique qui permettra de regrouper les équipements publics et privés suivants : - Parking mutualisé et foisonne de 436 places dont 20% équipées de bornes de recharge électrique. Le parc de stationnement est privatif et a destination des habitants et des actifs de la ZAC et permet d'éviter 10% de stationnement dans les bâtiments de la ZAC. - Chaufferie gaz de 18 MW en complément de la centrale de production du réseau d'énergie (réseau de chaleur et de froid via PAC) - Data center avec récupération de la chaleur fatale et valorisation dans le réseau de chaleur - Hub de l'énergie (intégrant un fab lab en lien avec des écoles supérieures et de recherche) - Services à la mobilité (local commercial du gestionnaire du parking, location et réparation de vélos) - Centrale photovoltaïque de 250kWc en toiture. Le bâtiment est construit avec des matériaux bio-sources (structure porteuse poteaux-poutres bois avec dalles de béton armé; façade et habillage intérieur en bois), conçu pour être réversible (adaptation du bâtiment aux usages futurs si besoin de moins de stationnement).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de terrassement: reseaux enterres, acces routier, creusement de bassins de retention en noue paysagere. Construction du batiment avec dalle beton et structure porteuse poteaux-poutres bois; habillage facade et interieur en bois. Installation de panneaux photovoltaïques creant une couverture pour le niveau 4 du parc de stationnement. Plantations d'arbres et arbustes autour du batiment.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Batiment a usage principal de parking silo avec 4 niveaux de stationnement (436 places) a usage des habitants et actifs de la ZAC (entree avec abonnement ou amodiation). L'accès automobile au parking silo se fait depuis la rue Condorcet, la sortie sur l'avenue d'Alembert. Le parking mutualise la gestion du stationnement en utilisant la complementarite temporelle des plages d'occupation sur le principe du foisonnement (occupation diurne pour les actifs, nocturne pour les residents). La realisation de ce parking mutualise et foisonne permet de reduire d'environ 10% le nombre de places a creer sur le reste du secteur Paimboeuf par le report d'environ 30% des besoins de stationnement des lots privatifs. Cela permet de ne prevoir qu'un niveau de sous-sol sous les batiments de la ZAC (reduction d'impact sur la gestion des terres, du cout de construction et du bilan C global, maintien de surfaces de pleine terre). En outre, l'equipement a vocation a faciliter la transition vers une mobilite differente: offre d'auto-partage, bornes de recharges pour VE, atelier de reparation de velo. Le rez-de-chaussee accueille des services dedies a la mobilite douce, une centrale energetique pour le reseau de chauffage urbain (PAC et chaufferie gaz), un data center et un hub entrepreneurial de l'energie. Une faille au centre du batiment permet de relier la place Jean Louis Wagniere au sud, a l'allée des chenes centenaires, au nord du batiment. Le batiment est reversible, grace a la grande hauteur sous plafond de chaque niveau (3m) et a la trame structurelle bois. Dans le scenario d'evolutivite imagine, les rampes centrales peuvent etre deconstruites sans alterer le fonctionnement du parking en R+1. Les niveaux 2 et 3 sont alors aménages en bureaux, autour de patios

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC obtenu le 12/08/22 mais necessite d'un PC modificatif pour prise en compte des ajustements en phase chantier; chaufferie declaree ICPE et PCM obtenu le 22/05/23

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Construction d'un bâtiment de 5 niveaux avec une emprise au sol de 3184m ² hauteur longueur maximale du bâtiment largeur nb places de stationnement	(3184, m ²) (24.15, m) (101.11, m) (34.2, m) (436, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF la plus proche: ZNIEFF de type II « Marais de la Versoix » (n°820030611) à environ 4,5 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	projet situe en zone C du PEB de l'aeroport de Geneve approuve par arrete prefectoral le 15 juillet 2008.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	projet situe en dehors du perimetre de protection des abords des monuments historiques de Ferney-Voltaire
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	projet en dehors des zones humides identifiees dans le cadre des etudes environnementales necessaires a la creation de la ZAC FGI
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Prescription d'un plan de PPR « inondation » de l'Allondon, du Gobe et de leurs affluents, sur les communes de Ferney-Voltaire, Preveessin-Moens et Saint-Genis-Pouilly, par arrete prefectoral du 25/07/2022.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	arrete prefectoral de prescription du 25/07/2022, PPRI non approuve. PAC modifie janvier 2025
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site N2000 le plus proche: ZPS du « Cret du Haut-Jura» (FR8201643) a 10km au nord
D'un site classé ?	☐	☒	Site classe le plus proche: le cret de la neige, a 12km a l'ouest

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau pour le fonctionnement du batiment.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le batiment est fonde sur un radier general (beton arme): il ne possede pas de fondation profonde ni de sous-sol. Il n'impacte pas les masses d'eau souterraines, ni la nappe subaffleurante, sans effet de drainage ni modification de cette nappe
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	1690m3 de terre ont ete evacues pour le creusement des bassins de retention. La mutualisation du stationnement a l'echelle du secteur Paimboeuf permet aussi d'eviter de construire des sous-sols complets ou 2 niveaux sous les batiments de la ZAC et donc limite le volume de terre a excaver pour l'ensemble du secteur Paimboeuf. Il s'agit d'un effet positif indirect.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	apport des materiaux de construction (beton et bois)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Usage du bâtiment peu consommateur d'eau (sanitaires, eau de lavage).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le lot B11 a été développé sur une parcelle à usage agricole ou aucun enjeu biodiversité n'avait été observé. La préservation de la haie au nord de la parcelle constitue une mesure d'évitement; des plantations viennent l'épaissir (amélioration du corridor). L'enjeu biodiversité a été traité à l'échelle de la ZAC FGI avec de nombreuses mesures ERCA qui permettent d'aboutir à des impacts
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Du fait de l'éloignement des sites Natura 2000 (aucune connexion écologique, milieux différents), le projet de bâtiment HOTSPOT n'a aucune incidence sur ces sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le lot B11 a été développé sur une parcelle à usage agricole (jusqu'en 2017), classée au PLUiH en zonage à urbaniser dans le cadre de la ZAC FGI.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risque nucléaire avec le grand accélérateur de particules (LHC) qui est une Installation Nucléaire de Base (INB): le lot B11 se trouve au-dessus de la zone où tout forage >10m est interdit. Transport de matière dangereuse (TMD) via la RD1005.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	lot B11 soumis à: - risque remontée de nappe (débordement de nappe - fiabilité moyenne) - risques radon et retrait gonflement d'argiles faibles - risque sismique modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pollution atmosphérique pré-existante (aéroport, RD1005/35) -> pollution des véhicules thermiques du parking insignifiante. Le parking participe au concept "mobilité" mis en place dans la ZAC
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet ne genere pas de trafic supplementaire mais deporte une part du trafic du quartier vers ce parking; celui-ci regroupe une part du stationnement non construit sous les batiments de la ZAC. L'organisation du stationnement a l'echelle du quartier permet d'optimiser le trafic vers un stationnement sur (30% du trafic urbain est lie a la recherche de stationnement).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Un BE acoustique a defini les objectifs acoustiques a atteindre avec preconisations (isolation de facade de la chaufferie, silencieux sur ventilation, plots antivibratiles). Le batiment etant tres ouvert, le bruit du trafic automobile
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Projet situe en zone C du PEB de l'aeroport de Geneve
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le parement bois autour du parking silo est concu pour faire ecran aux phares des vehicules et ainsi ne pas gener les riverains. Eclairage nocturne quand detection de presence
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Trafic routier et chaufferie gaz emettent des gaz et particules polluantes. Toutefois, le parking n'induit pas de trafic routier supplementaire puisque ce sont des places qui auraient ete sinon realisees sous les lots immobiliers. La chaufferie gaz respectera les normes d'emission fixees par l'arrete du 3 aout 2018 relatif aux prescriptions generales applicables aux ICPE soumises a declaration au titre de la rub 2010
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase chantier produit des déchets, qui sont triés sur place et valorisés en filière de recyclage ou de traitement. En phase exploitation, les déchets sont collectés dans le circuit des ordures ménagères sauf pour les déchets des professionnels.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. Diagnostic archéologique en 2015: aucune prescription d'archéologie préventive. Travail architectural du bâtiment: objet monolithique, bardage bois, dans un parc paysager en continuité avec les espaces publics avoisinants (traverse piétonne du bâtiment qui relie la place Paimboeuf vers le chemin piéton au nord). Bâtiment réversible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Utilisation agricole de la parcelle jusqu'en 2017; nouvel usage acte via la création de la ZAC FGI.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le bâtiment HOTSPOT a un impact cumulé positif avec la ZAC FGI: - position stratégique dans la ZAC: en entrée sud-est du quartier Paimboeuf, permettant de limiter les flux VL dans le quartier - rôle stratégique en constituant la vitrine "mobilité-énergie" de la ZAC: --> Le parking silo permet d'éviter un 2ème niveau de sous-sol ou des sous-sols complets sous les bâtiments de Paimboeuf grâce à la mutualisation et au foisonnement du stationnement (moins de terrassements et économie financière); cela permet d'augmenter les surfaces de pleine terre. --> centralisation des installations techniques énergétiques: PAC et chaufferie gaz du réseau de chauffage urbain, production d'électricité par la toiture PV, récupération de chaleur du data center --> valorisation de mobilités différentes: vélo, autopartage, bornes de recharge pour

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le parking mutualise du lot B11 participe au concept de mobilité développée dans la ZAC FGI et dans le Projet Stratégique de Développement de Ferney-Voltaire / Grand Saconnex (projet transfrontalier). La forte croissance démographique de ce territoire transfrontalier entraîne l'accroissement de la demande globale de déplacements. Or, le trafic routier ne doit et ne peut pas augmenter du fait de la saturation actuelle des axes et de la volonté de réduire la part de la voiture en ville en durcissant ses conditions d'accès. La politique de mobilité transfrontalière vise à renforcer le report modal du transport individuel motorisé vers les transports collectifs, et à accompagner les déplacements générés par les développements urbains vers des solutions de transports collectifs et modes doux. La mutualisation et le foisonnement du stationnement dans

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

PC autorise: gestion des eaux pluviales par noues et bassin de retention et d'infiltration, plantations ICPE chaufferie: AP de prescriptions spéciales du 15/12/22 portant sur la gestion du risque incendie dans le bâtiment Evaluation environnementale de la ZAC FGI: évitement de la haie d'arbres centenaires au nord du lot B11

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement: 1) pas d'incidences sur les eaux souterraines car bâtiment fondé sur un radier général (pas de fondations profondes); 2) évitement de sous-sols plus importants pour les bâtiments de la ZAC par mutualisation et foisonnement du stationnement; 3) maintien et épaississement de la haie au nord du lot B11 (rôle de corridor écologique); 4) conception du bâtiment assurant une ventilation et un éclairage naturels, orientation des lames de bois en façade prévue pour empêcher les projections des phares des voitures en dehors du bâtiment. Mesures de réduction: 1) creusement de noues et bassins de retention (volume total de 223m³ et rejet à 4L/s dans le réseau EP de la ZAC) et végétalisation pour phytoremédiation 2) évacuation de 1690m³ de terres réutilisées sur d'autres chantiers ou mis en décharge adaptée; 3) préconisations acoustiques pour les activités bruyantes. Mesures d'accompagnement: 1) travail architectural du bâtiment: objet monolithique avec bardage bois, conçu pour être réversible; 2) aménagements extérieurs fortement végétalisés et perméables: plantations d'arbres et de haies bocagères sur le pourtour du lot B11, pas de clôture, accès technique en evergreen engazonné, surface en pleine terre de 27%; 3) récupération de la chaleur fatale du data center

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet HOTSPOT devrait être dispensé d'évaluation environnementale car : - les impacts globaux et mesures ont été évalués et déjà évalués à l'échelle de la ZAC FGI, - le projet lui-même évite et réduit les impacts généraux (haie au nord évitée, récupération des eaux pluviales, traitement par noues paysagères), - le projet permet d'éviter et de réduire des impacts sur le reste du secteur Paimboeuf (construction de moins de places de stationnement en sous-sol, gestion des terres excavées) et constitue un signal fort pour la politique mobilité-énergie de la ZAC. En outre le bâtiment est réversible, utilise des matériaux biosourcés, supporte des énergies renouvelables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bellemare

Prénom Florence

Qualité du signataire gerante de l'empreinte verte

À marseille

Fait le 10-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)